



**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 04 avril 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**, le mardi 04 avril à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 18

**Etaient présents** :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Bernard TURPIN, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Nicole BOUVIER, Christiane BRUNET, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN.

**Avaient donné pouvoir** :

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Arlette BRET

Nicole BOUVIER a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Jacqueline SCHENKL a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Anne-Marie COMMUNAL donne pouvoir à Colette VIOLENT

**Assistaient** :

Nadia FAVRE, Pierre BEYRIE ; Natacha PONTUS, Florian PEPELLIN.

**09-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS** :

Il est proposé de modifier le tableau des emplois en raison de l'éligibilité de trois agents à un avancement de grade au titre de l'année 2023.

Ces avancements de grade seront arbitrés et effectifs à la suite de la campagne des entretiens professionnels individuels. Les modifications proposées seront effectives avec la nomination des agents concernés.

Pour ce faire, il convient de modifier comme suit le tableau des emplois :

- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28/35<sup>ème</sup>
- CREER 1 poste d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 28/35<sup>ème</sup>
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 31/35<sup>ème</sup>
- CREER 1 poste d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31/35<sup>ème</sup>
- SUPPRIMER 1 poste d'attaché à temps complet
- CREER 1 poste d'attaché principal à temps complet

Le Comité Social Territorial a délivré un avis favorable à ces modifications lors de sa séance du 28 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois avec les modifications ci-dessus.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

